



NOUVELLE SÉRIE Vol. 3, N° 7 JUILLET 1972
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

Le point de vue de l'IUCN

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement

La Conférence de Stockholm est terminée. Cet événement historique aura des répercussions lointaines dans les actions nationales et internationales touchant à l'environnement: ses débats et leur issue donneront lieu à de nombreuses interprétations. L'IUCN a consacré le présent numéro du bulletin à cette conférence.

La conférence a fait clairement ressortir les différences d'importance accordée aux questions d'environnement par les pays riches et les pays pauvres. Les pays industriels, qui utilisent la majeure partie des ressources terrestres, se préoccupent de pollution, de surpeuplement, de baisse de la qualité de la vie et de consommation excessive, tandis que les pays en voie de développement savent que l'amélioration de leur environnement passe par la production de denrées alimentaires suffisantes, de conditions d'hygiène, de logements et par une élévation générale du niveau de vie. Les pays développés ont été confrontés à l'obligation qu'ont les nations nanties de combler le fossé entre riches et pauvres.

Les thèmes de l'injustice et de l'inégalité devaient être un des leitmotifs des sessions plénières et, tout au long des débats, des signes évidents d'un ressentiment latent se sont fait jour. Certains sujets ont suscité des réactions passionnées, ainsi la requête adressée aux pays en voie de développement par les pays développés de ne pas renouveler les erreurs commises chez ces derniers, en dégradant l'environnement par l'emploi malavisé de la technologie, l'exigence de paiements plus élevés pour les produits exportés par les pays en voie de développement ou la revendication de droits à une aide au développement, la dégradation écologique en Indochine, la discrimination raciale et les essais nucléaires. Le terme d'environnement humain devait recevoir de nombreuses interprétations et prendre des dimensions nouvelles.

L'idée que nous vivons dans un monde limité, dont les ressources sont elles aussi limitées et que la capacité-limite de la planète à l'égard de la population humaine dépend des ressources et de la technologie, semble avoir atteint les responsables des décisions. A la conférence, beaucoup d'entre eux ont réagi violemment contre ces concepts, en particulier contre toute suggestion de la nécessité de limiter la croissance ou d'ingérence dans la souveraineté nationale. L'écart grandissant entre pays riches et pauvres a été tout au long un thème crucial. On a très fortement insisté sur le fait que pour les deux tiers de la population mondiale, l'environnement humain est dominé par la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et la misère et que l'humanité doit en toute priorité résoudre ces problèmes immenses et immédiats. Avant que l'écart entre pays riches et pauvres ne soit considérablement réduit, il n'y aura que peu ou pas de progrès possibles vers une amélioration de l'environnement.

Il est clairement apparu que l'aspect «environnement» devra être introduit dans les programmes de développement nationaux afin d'éviter que les erreurs commises par les pays développés ne soient renouvelées, d'utiliser plus efficacement les ressources humaines et naturelles et d'améliorer la qualité de la vie. La conférence a également mis en évidence qu'il n'y a pas nécessairement opposition entre les impératifs du développement et l'environnement, que la préservation de l'environnement ne doit pas servir de prétexte à freiner le développement et enfin que l'aide au développement doit être substantiellement accrue en prenant en considération les facteurs d'environnement. La philosophie de la «croissance nulle» est totalement inacceptable pour les pays en voie de développement mais il reste à définir comment envisager le développement, quelle orientation et quels buts lui donner.

S'il a été reconnu que la croissance démographique était un des agents majeurs de la crise de l'environnement, cette question n'a pratiquement pas été abordée dans l'ordre du jour de la conférence, bien que de nombreux orateurs y aient fait allusion. Il a été peu question du rythme rapide d'utilisation des ressources non renouvelables ou des mesures qui pourraient être prises pour gérer ces ressources en vue de l'avenir.

Le champ d'intérêt de la conférence a été très vaste et non uniquement limité aux questions de pollution, comme certains l'attendaient. La documentation très condensée, produit de deux années de réunions préparatoires et de consultations couvrait six grands thèmes: aménagement et gestion des établissements humains en vue d'assurer la qualité de l'environnement, gestion des ressources naturelles du point de vue de l'environnement, détermination des polluants d'importance internationale et lutte contre ces polluants, aspects éducatifs, sociaux et culturels des problèmes de l'environnement et question de l'information, développement et environnement, incidences internationales sur le plan de l'organisation, des propositions d'action.

Un des principaux résultats obtenus a été d'amener tous les gouvernements à se pencher sur les questions d'environnement. Les travaux préparatoires ont accéléré la mise en place de rouages nationaux pour attaquer les problèmes de l'environnement et ont contraint les gouvernements à envisager une action internationale dans ce domaine. On observe encore une tendance assez compréhensible à envisager ces questions uniquement dans une perspective nationale à court terme. La souveraineté nationale a été jalousement défendue tout au long de la conférence. Lorsqu'il s'est agi de voter, les pays ont préféré leurs propres intérêts à court terme aux intérêts à long terme de la planète.

L'absence de délégations de Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie et URSS a été très remarquée.

La conférence a été une réussite incontestable du point de vue des objectifs qu'elle s'était fixés. Une Déclaration sur l'environnement a été rédigée, contenant des directives d'action à l'usage des gouvernements. Il a été proposé qu'une structure soit établie au sein des Nations Unies pour s'occuper des questions d'environnement. Cette structure pourrait entre autres comprendre une nouvelle organisation qui ferait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire d'ECOSOC et disposerait d'un fonds pour l'environnement de \$100 millions pour les cinq premières années.

Cependant, la conférence a déçu les espoirs optimistes de groupes «pro environnement» de certains pays. Ces groupes avaient espéré que Stockholm apporterait une solution miraculeuse aux innombrables problèmes à l'origine de la crise de l'environnement – espoirs bien peu réalistes! La réunion avait été organisée pour permettre de faire les premiers pas vers une coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Ces faux espoirs sont apparemment nés d'aspirations profondes vers un monde meilleur et ont peut-être été encouragés par la publicité donnée à la conférence par le Secrétariat pour attirer l'attention des gouvernements sur la réunion de Stockholm.

Cette conscience de la nécessité d'une action explique certainement le chiffre record de 300 organisations non gouvernementales (ONG) présentes, dont la plupart n'ont pu participer que passivement et de façon marginale aux débats.

Leur présence aux réunions devait fortement diminuer le deuxième jour et beaucoup d'entre elles ont participé au cours des jours suivants à des réunions distinctes, où a été élaborée une déclaration parallèle et où les possibilités d'une association suivie entre ONG ont été discutées. Les participants ont souligné la nécessité d'instaurer de meilleurs rapports entre les divers organismes intergouvernementaux et les ONG.

Une tâche importante reste à entreprendre: celle de canaliser les énergies et l'enthousiasme des ONG et de les employer à développer l'action internationale dans le domaine de l'environnement.

La présence officielle de plus de 1500 représentants de la presse, de la radio et de la télévision, devait donner un autre témoignage inattendu de l'intérêt du public pour la conférence.

Plus de 100 recommandations adoptées par la conférence seront portées devant l'Assemblée générale de l'ONU où elles seront examinées dans le courant de l'année. Différents sujets intéressant plus particulièrement l'UICN sont traités dans la suite de ce bulletin. Les deux années de travaux d'intense préparation ont porté leurs fruits. Peu de recommandations ont été modifiées à la suite de leur examen par la conférence.

Divers points importants, plusieurs d'entre eux liés au développement, nécessitent de toute évidence un examen plus approfondi. Deux questions restent cruciales et requièrent une attention immédiate: celle de la compensation des préjudices causés à l'environnement d'un pays par un autre pays et celle de l'«additionalité», c'est-à-dire de versements de fonds aux pays en voie de développement pour leur permettre de compenser les frais de réparation des dommages causés à l'environnement.

Le manque de compétences nécessaires en matière d'environnement dans les pays en voie de développement constitue un des obstacles majeurs à l'élaboration et à l'exécution de programmes pour l'environnement à l'échelon national. Pour obtenir un progrès, il faudra trouver des moyens de combler cette inégalité des compétences.

Origines de la conférence

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement a été convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies en réponse à l'initiative du gouvernement suédois. Elle traduit l'importance que les Nations Unies attachent à la question de l'environnement. La conférence s'est déroulée à Stockholm, du 5 au 16 juin 1972.

Les préparatifs de la conférence ont été réalisés sous la conduite d'un comité préparatoire comprenant 27 pays, qui s'est réuni à quatre reprises au cours des deux dernières années. Un effort considérable a été fait pour réunir, dans les limites du temps et des ressources disponibles, les connaissances et opinions les plus qualifiées d'éminents scientifiques, administrateurs de l'environnement et experts du monde entier. Les gouvernements avaient été invités à établir un rapport de leurs expériences et de leurs préoccupations dans le domaine de l'environnement et à fournir d'autres rapports de base et études de cas sur des questions qui les intéressaient spécialement ou dans lesquelles ils avaient une expérience particulière. Les institutions spécialisées et autres agences des Nations Unies ont également présenté des rapports. De nombreux autres documents ont été préparés par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les rapports et recommandations d'action, préparés pour la conférence, totalisent 600 pages et constituent le produit de quelque 350 documents de base.

L'organisation détaillée de la conférence était assurée par le Secrétariat, sous la conduite de Maurice Strong, le Secrétaire général de la conférence.

Cent quatorze gouvernements y ont participé.

Recommandations de la conférence

La session plénière a entériné plus de 100 recommandations couvrant des sujets très divers, adressées aux Nations Unies, à ses institutions spécialisées, aux gouvernements et à d'autres organisations intéressées. La majorité des recommandations

était basée sur des textes formulés par les diverses réunions préparatoires et révisés si nécessaire par les trois comités de la conférence. Les recommandations brièvement résumées ci-dessous intéressent plus particulièrement les membres de l'UICN.

Conventions intéressant la conservation

La conférence a recommandé que les travaux relatifs à la préparation de conventions sur la conservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel mondial soient poursuivis.

Les gouvernements ont été invités à examiner la Convention sur le patrimoine mondial, en vue de son adoption à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO et à signer la Convention sur la conservation des zones humides d'importance internationale.

Le Secrétaire général de la conférence a été prié de prendre des dispositions appropriées, en vue d'étudier de façon approfondie la protection de certaines îles à des fins scientifiques.

Il a été proposé qu'une conférence plénipotentiaire soit réunie dès que possible, afin de conclure une convention sur l'exportation, l'importation et le transit de certaines espèces d'animaux sauvages et de plantes. (On a indiqué que l'UICN avait été invitée à préparer un projet de convention révisé à la lumière de tous les commentaires reçus; ce projet servirait de base à une conférence qui se réunirait à Washington D.C. d'ici la fin de 1972).

Les gouvernements ont été invités à étudier d'autres traités internationaux qui pourraient être nécessaires pour protéger les espèces vivant dans les eaux internationales ou celles qui migrent d'un pays à un autre.

«Earth Watch»

La conférence a largement approuvé un projet de programme coordonné à l'échelon international qui relierait entre eux les programmes nationaux et internationaux travaillant à détecter et à évaluer les problèmes d'environnement de portée planétaire. Ce programme aiderait à déterminer de façon précise les dommages provoqués par des mesures «mésologiques» prises dans les limites des juridictions nationales et contribuerait à apaiser les différends politiques et économiques qui pourraient en résulter.

Plans d'étude pour l'environnement

La conférence a recommandé que soient préparés des plans régionaux détaillés à court et à long terme pour l'étude des grands problèmes de l'environnement, notamment ceux des pays les moins développés et des pays dont les côtes sont particulièrement exposées aux menaces de pollution marine. Ces plans prévoiraient l'étude de solutions administratives, juridiques et techniques, entre autres de différents modes d'approche possibles des projets de développement, de mesures pour promouvoir la formation de personnel aux méthodes d'introduction des données de l'environnement dans ces projets et enfin l'analyse des rapports coûts/bénéfices économiques et sociaux des divers modes d'approche envisagés.

Planning familial

Une recommandation a été adoptée, demandant que l'Organisation mondiale de la santé aide les pays qui le souhaiteraient en matière de planning familial et qu'elle développe les recherches dans ce domaine.

Ressources aquatiques

Il a été recommandé que des dispositions soient prises en vue de développer et de renforcer les moyens actuels de rassemblement, d'analyse et de diffusion des données sur les ressources en animaux aquatiques et les milieux dans lesquels ils vivent.

Pollution marine

La conférence a voté une série de résolutions relatives à la lutte contre les sources maritimes de pollution des mers, contre la décharge de matières dans les mers, ainsi qu'à une série d'autres questions affectant les milieux marins.

Décharge en mer

Une recommandation a été adoptée, demandant que les gouvernements travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre

d'un instrument général réglementant les déversements en mer, ainsi que d'accords régionaux nécessaires pour les mers fermées et semi-fermées.

Produits agro-chimiques

La conférence a recommandé que des mesures soient prises pour renforcer et coordonner les programmes internationaux de lutte intégrée contre les organismes nuisibles et pour la réduction des effets nocifs des produits agro-chimiques.

Essais nucléaires

La conférence a condamné les essais d'armes nucléaires, en particulier les essais dans l'atmosphère, et a demandé aux Etats de renoncer à leurs projets d'essais nucléaires.

Conservation d'écosystèmes représentatifs

La conférence a demandé aux gouvernements de mettre en réserve des zones représentant des écosystèmes de valeur internationale.

Sauvegarde des ressources génétiques

Une série de recommandations demandait aux gouvernements de donner leur accord à un programme international de protection des ressources génétiques du monde. Dans ce programme très complet figuraient notamment l'inventaire des ressources génétiques menacées d'épuisement ou de disparition, le recensement des collections, des mesures de conservation, telles que la préservation de «banques de gènes» dans des communautés naturelles et des dispositions assurant l'échange d'information et la liaison entre groupes intéressés.

Parcs nationaux

La conférence a recommandé l'adoption de mesures facilitant l'échange d'informations relatives à la législation et aux techniques de planification et d'aménagement des parcs et répondant en particulier aux besoins d'une formation dans ce domaine. Elle a également recommandé d'aider les pays en voie de développement à planifier l'accueil des visiteurs dans les zones protégées de façon à concilier les impératifs économiques et ceux de l'environnement.

Faune sauvage

La conférence a recommandé qu'un programme soit entrepris pour évaluer la valeur économique totale des ressources fauniques. Elle a également demandé que les effets des polluants sur la faune sauvage soient étudiés dans le cadre de systèmes de surveillance de l'environnement et que des mesures soient prises pour élaborer des stages de formation spéciaux sur la gestion de la faune sauvage.

Chasse à la baleine

La conférence a recommandé que les gouvernements acceptent de renforcer la Commission baleinière internationale, intensifient les activités internationales de recherche et mettent au point de toute urgence, sous les auspices de la Commission baleinière internationale et avec la collaboration de tous les gouvernements intéressés, un accord international prévoyant un moratoire de dix ans pour la chasse commerciale à la baleine.

L'homme et la biosphère

La poursuite du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère a été fortement recommandée.

Education relative à l'environnement

Il a été recommandé que soit élaboré un programme international d'éducation relative à l'environnement, conçu de façon interdisciplinaire, destiné aux programmes scolaires de tous niveaux ainsi qu'aux activités extrascolaires et s'adressant au grand public, notamment au citoyen moyen, jeune aussi bien qu'adulte, des zones rurales et urbaines. Ce programme aurait pour but d'apprendre au citoyen moyen les mesures qui sont à sa portée pour gérer et traiter correctement son environnement.

Service international de référence

La conférence a recommandé que des mesures appropriées soient prises pour organiser un service international de référence des sources d'information relatives à l'environnement; le but de ce service serait d'aider à la bonne mise en œuvre d'un certain nombre de propositions faites par la conférence. Un index codé pour ordinateur sera constitué et permettra d'accéder facilement aux données; informations scientifiques et technologiques, informations sociales et économiques, informations législatives, administratives et politiques, informations publiques.

Recyclage des déchets agricoles

La conférence a recommandé qu'une importance plus grande soit accordée aux questions de contrôle et de recyclage des déchets agricoles.

Energie

La conférence a recommandé que des mesures soient prises pour réunir, quantifier et analyser les données relatives aux effets sur l'environnement de la production et de l'utilisation de l'énergie. Il a également été demandé que soit créé un mécanisme d'échange d'informations.

Pollution, matières toxiques

La conférence a voté une série de recommandations portant sur la réunion de données, l'étude, le contrôle, la vérification et la diffusion des informations, la surveillance et la définition des critères pour les polluants et les substances dangereuses pour les organismes vivants.

Recherche forestière

La conférence a adopté une série de recommandations relatives à des programmes internationaux de recherche et d'échange d'informations sur les biomes forestiers, l'effet du feu, les pratiques forestières, les déprédateurs et maladies, ainsi qu'à la diffusion de l'information sur les forêts et la gestion forestière.

Bruit

La conférence a recommandé que des enquêtes soient entreprises sur la nécessité et les possibilités techniques d'élaborer des normes internationales de mesure et de limitation du bruit.

Stockholm Conference Eco

«The Ecologist» et «Friends of the Earth» ont publié pendant toute la durée de la conférence un quotidien de huit pages, le «Stockholm Conference Eco», consacré aux événements de la Conférence des Nations Unies, aux informations sur les manifestations parallèles et aux activités qui se déroulaient dans les coulisses.

Déclaration sur l'environnement

Cette déclaration, considérée comme une des issues essentielles de la conférence, a été adoptée après une semaine de négociations tendues. Le texte porte les signes de compromis pénibles. Le document final a été rédigé à partir d'un projet de déclaration établi par un groupe de travail intergouvernemental qui a consacré plus d'un an à cette tâche. Dans la version finale, un principe important a été introduit: le Principe 4, demandant la conservation de la faune.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement,

S'étant réunie à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, et

Ayant examiné la nécessité d'adopter une conception commune et des principes communs qui inspireront et guideront les efforts des peuples du monde en vue de préserver et d'améliorer l'environnement,

Proclame ce qui suit

1. L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel.

Dans la longue et laborieuse évolution de la race humaine sur la terre, le moment est venu où, grâce aux progrès toujours plus rapides de la science et de la technique, l'homme a acquis le pouvoir de transformer son environnement d'innombrables manières et à une échelle sans précédent. Les deux éléments de son environnement, l'élément naturel et celui qu'il a lui-même créé, sont indispensables à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la vie même.

2. La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier; elle correspond au vœu ardent des peuples du monde entier, et constitue un devoir pour tous les gouvernements.

3. L'homme doit constamment faire le point de son expérience et continuer à découvrir, à inventer, à créer et à avancer. Aujourd'hui, ce pouvoir qu'a l'homme de transformer le milieu dans lequel il vit, s'il est utilisé avec discernement, peut apporter à tous les peuples les bienfaits du développement et la possibilité d'améliorer la qualité de la vie. Utilisé abusivement ou inconsidérément, ce même pouvoir peut causer un mal incalculable aux êtres humains et à l'environnement. Les exemples de dommages, de destruction et de dévastation provoqués par l'homme se multiplient sous nos yeux en de nombreuses régions du globe: on constate des niveaux dangereux de pollution de l'eau, de l'air, de la terre et des êtres vivants; des perturbations profondes et regrettables de l'équilibre écologique de la biosphère; la destruction et l'épuisement de ressources irremplaçables; enfin de graves déficiences qui sont dangereuses pour la santé physique, mentale et sociale de l'homme, dans l'environnement qu'il crée, et en particulier dans son milieu de vie et de travail.

4. Dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement. Des millions d'hommes continuent à vivre bien au-dessous des niveaux les plus bas compatibles avec une vie humaine décente, privés du nécessaire en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, le logement, l'éducation, la santé et l'hygiène. En conséquence, les pays en voie de développement doivent orienter leurs efforts vers le développement, en tenant compte de leurs priorités et de la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement. Dans les pays industrialisés, les problèmes de l'environnement sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques. Dans le même but, les pays industrialisés doivent s'efforcer de réduire l'écart entre eux et les pays en voie de développement.

5. L'augmentation naturelle de la population pose sans cesse de nouveaux problèmes pour la préservation de l'environnement, mais l'adoption de politiques et de mesures appropriées peut permettre de résoudre ces problèmes. Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde. C'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et, par son dur travail, transforme sans cesse l'environnement. Avec le progrès social et l'évolution de la production, de la science et de la technique, l'aptitude de l'homme à améliorer son environnement se renforce chaque jour.

6. Nous sommes à un moment de l'histoire où nous devons orienter nos actions dans le monde entier en songeant d'avantage à leurs répercussions sur l'environnement. Nous pouvons, par ignorance ou par négligence, causer des dommages considérables et irréversibles à l'environnement terrestre dont dépendent notre vie et notre bien-être. En revanche, en approfondissant nos connaissances et en agissant plus sagement, nous pouvons assurer, à nous-mêmes et à notre postérité, des conditions de vie meilleures dans un environnement mieux adapté aux besoins et aux aspirations de l'humanité. Il existe de larges perspectives pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et la création d'une vie heureuse. Il faut de l'enthousiasme, mais aussi du sang-froid; des efforts intenses, mais aussi une action ordonnée. Pour jouir librement des bienfaits de la nature, l'homme doit tirer parti de ses connaissances en vue de créer, en coopération avec elle, un environnement meilleur. Défendre et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir est devenu pour l'humanité un

objectif primordial, une tâche dont il faudra coordonner et harmoniser la réalisation avec celle des objectifs fondamentaux déjà fixés de paix et de développement économique et social dans le monde entier.

7. Pour que ce but puisse être atteint, il faudra que tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions, à quelque niveau que ce soit, assument leurs responsabilités et se partagent équitablement les tâches. Les hommes de toutes conditions et les organisations les plus diverses peuvent, par les valeurs qu'ils admettent et par l'ensemble de leurs actes, déterminer l'environnement de demain. Les autorités locales et les gouvernements auront la responsabilité principale des politiques et de l'action à mener en matière d'environnement dans les limites de leur juridiction. Une coopération internationale n'est pas moins nécessaire pour réunir les ressources nécessaires afin d'aider les pays en voie de développement à s'acquitter de leurs responsabilités dans ce domaine. Un nombre toujours plus élevé de problèmes d'environnement, de portée régionale ou mondiale ou touchant au domaine international commun, exigeront une coopération étendue entre les pays et une action de la part des organisations internationales dans l'intérêt de tous. La conférence demande aux gouvernements et aux peuples d'unir leurs efforts pour préserver et améliorer l'environnement, dans l'intérêt des peuples et des générations futures.

Principes

Exprime la conviction commune que:

1. L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. A cet égard, les politiques qui encouragent ou qui perpétuent l'**apartheid**, la ségrégation raciale, la discrimination, les formes, coloniales et autres, d'oppression et de domination étrangères, sont condamnées et doivent être éliminées.

2. Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.

3. La capacité du globe de produire des ressources renouvelables essentielles doit être préservée et, partout où cela est possible, rétablie ou améliorée.

4. L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables. La conservation de la nature, et notamment de la flore et de la faune sauvages, doit donc tenir une place importante dans la planification pour le développement économique.

5. Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité.

6. Les rejets de matières toxiques ou d'autres matières et les dégagements de chaleur en des quantités ou sous des concentrations telles que l'environnement ne puisse plus en neutraliser les effets, doivent être interrompus de façon à éviter que les écosystèmes ne subissent des dommages graves ou irréversibles. La lutte légitime des peuples de tous les pays contre la pollution doit être encouragée.

7. Les Etats devront prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la pollution des mers par des substances qui risquent de mettre en danger la santé de l'homme, de nuire aux ressources biologiques et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux agréments naturels ou de nuire à d'autres utilisations légitimes de la mer.

8. Le développement économique et social est indispensable si l'on veut assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme et créer sur la terre les conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie.

9. Les déficiences de l'environnement imputables à des conditions de sous-développement et à des catastrophes naturelles posent des problèmes graves, et le meilleur moyen d'y remédier est d'accélérer le développement par le transfert d'une aide financière et technique substantielle pour compléter l'effort national des pays en voie de développement et l'assistance fournie en tant que de besoin.

10. Pour les pays en voie de développement, la stabilité des prix et une rémunération adéquate pour les produits de base et les matières premières sont essentielles pour la gestion de l'environnement, les facteurs économiques devant être retenus au même titre que les processus écologiques.

11. Les politiques nationales d'environnement devraient renforcer le potentiel de progrès actuel et futur des pays en voie de développement, et non l'affaiblir ou faire obstacle à l'instauration de meilleures conditions de vie pour tous. Les Etats et les organisations internationales devraient prendre les mesures voulues pour s'entendre sur les moyens de parer aux conséquences économiques que peut avoir, au niveau national et international, l'application de mesures de protection de l'environnement.

12. Il faudrait dégager des ressources pour préserver et améliorer l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de développement et des dépenses que peut entraîner l'intégration de mesures de préservation de l'environnement dans la planification de leur développement, et aussi de la nécessité de mettre à leur disposition à cette fin, sur leur demande, une assistance internationale supplémentaire, aussi bien technique que financière.

13. Afin de rationaliser la gestion des ressources et ainsi d'améliorer l'environnement, les Etats devraient adopter une conception intégrée et coordonnée de leur planification du développement, de façon que leur développement soit compatible avec la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt de leur population.

14. Une planification rationnelle est un instrument essentiel si l'on veut concilier les impératifs du développement et la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement.

15. En planifiant les établissements humains et l'urbanisation, il faut veiller à éviter les atteintes à l'environnement et à obtenir le maximum d'avantages sociaux, économiques et écologiques pour tous. A cet égard, les projets conçus pour maintenir la domination du colonialisme et du racisme doivent être abandonnés.

16. Dans les régions où le taux d'accroissement de la population ou sa concentration excessive sont de nature à exercer une influence défavorable sur l'environnement ou le développement, et dans celles où la faible densité de population risque d'empêcher toute amélioration de l'environnement et de faire obstacle au développement, il faudrait mettre en œuvre des politiques démographiques qui respectent les droits fondamentaux de l'homme et qui soient jugées adéquates par les gouvernements intéressés.

17. Il convient que des institutions nationales appropriées soient chargées de planifier, de gérer ou de réglementer l'utilisation des ressources de l'environnement dont disposent les Etats, en vue d'améliorer la qualité de l'environnement.

18. Il convient de recourir à la science et à la technique, dans le cadre de leur contribution au développement économique et social, pour déceler, éviter ou limiter les dangers qui menacent l'environnement et résoudre les problèmes qu'il pose, et d'une manière générale pour le bien de l'humanité.

19. Il est essentiel de dispenser un enseignement sur les questions d'environnement aux jeunes générations aussi bien qu'aux adultes, en tenant dûment compte des moins favorisés, afin de développer les bases nécessaires pour éclairer l'opinion publique et donner aux individus, aux entreprises et aux collectivités le sens de leurs responsabilités en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement dans toute sa dimension humaine. Il est également essentiel que les grands moyens de communication évitent de contribuer à la dégradation de l'environnement mais, au contraire, diffusent des informations de nature éducative sur la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement, pour permettre à l'homme de s'épanouir pleinement.

20. On devra encourager dans tous les pays, notamment dans les pays en voie de développement, la recherche scientifique et les activités de mise au point technique, dans le contexte des problèmes d'environnement, nationaux et multinationaux. A cet égard, on devra encourager et faciliter la libre circulation des informations et des données d'expérience les plus récentes, en vue d'aider à la solution des problèmes d'environnement; on devra mettre les techniques intéressant l'environnement à la disposition des pays en voie de développement, à des conditions qui en encouragent une large diffusion sans constituer pour eux une charge économique.

21. Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et ils ont le devoir de s'assurer que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale.

22. Les Etats doivent coopérer pour développer encore le droit international en ce qui concerne la responsabilité et l'indemnisation des victimes de la pollution et d'autres dommages écologiques que les activités menées dans les limites de la juridiction de ces Etats ou sous leur contrôle causent à des régions situées au-delà des limites de leur juridiction.

23. Sans préjudice des principes généraux qui pourront être retenus par la communauté internationale, ni des critères et niveaux minimaux qui devront être définis à l'échelon national, il faudra dans tous les cas tenir compte des échelles de valeurs prévalant dans chaque pays et de l'applicabilité de normes qui sont valables pour les pays les plus avancés mais qui peuvent ne pas être adaptées aux pays en voie de développement, et être pour ces pays d'un coût social injustifié.

24. Les questions internationales se rapportant à la protection et à l'amélioration de l'environnement devraient être abordées dans un esprit de coopération par tous les pays, grands ou petits sur un pied d'égalité. Une coopération par voie d'accords multilatéraux ou bilatéraux ou par d'autres moyens appropriés est indispensable pour prévenir, éliminer ou réduire et limiter efficacement les atteintes à l'environnement résultant d'activités exercées dans tous les domaines, et ce dans le respect de la souveraineté et des intérêts de tous les Etats.

25. Les Etats doivent veiller à ce que les organisations internationales jouent un rôle coordonné, efficace et dynamique dans la préservation et l'amélioration de l'environnement.

26. Il faut préserver l'homme et son environnement des effets des armes nucléaires et de tous les autres moyens de destruction massive. Les Etats doivent s'efforcer de parvenir rapidement à des accords, dans le cadre des organismes internationaux concernés, sur l'élimination et la destruction totale de ces armements.

Système d'information sur le droit de l'environnement

Les résultats des recherches conduites par l'UICN pour élaborer un système de mise en ordinateur des textes juridiques concernant l'environnement ont été présentés à Stockholm.

Les textes législatifs de neuf juridictions servaient à cette démonstration. Il s'agissait des pays suivants: Argentine, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Tchécoslovaquie.

Chaque loi sur l'environnement a été analysée et indexée à l'aide d'un mot clef, tous ces mots constituant ensuite un index.

L'information codée a été enregistrée sur bande magnétique et est utilisée dans le cadre d'un programme IBM récemment créé, le STAIRS. Ceci permet à l'utilisateur de récupérer rapidement et efficacement les données voulues par un système de dialogue.

Ces travaux ont été possibles grâce à des subventions et dons de la Fondation Thyssen et de l'Institut für Dokumentationswesen (Francfort, R.F.A.) dans un premier temps, de la Fondation Volkswagen et du Karl-Schmitz-Scholl Fonds dans

un second temps. Les frais nécessités par la programmation et l'utilisation des machines, jusqu'au stade de préparation de la démonstration, ont été pris en charge par IBM. La préparation et la démonstration ont été possibles grâce à l'aide du Fonds pour les études d'environnement (FUST) et IBM.

La démonstration s'est parfaitement déroulée et a montré l'efficacité et l'utilité du système. Des négociations sont actuellement en cours avec des institutions du système de l'ONU, afin d'étendre le domaine couvert par ce système d'indexation et de l'incorporer dans le service international de référence des Nations Unies sur les sources d'informations relatives à l'environnement, qu'on propose de créer.

Participation des milieux scientifiques et techniques

La nécessité de fournir à la nouvelle structure des Nations Unies un appui consultatif, scientifique et technique aussi compétent que possible devait être très fortement soulignée. Il a été proposé que des contacts étroits et suivis soient établis avec le monde scientifique et technique international, en utilisant, dans la mesure du possible, les structures déjà en place telles que le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), le Conseil international des sciences sociales (CISS), l'UICN et autres.

L'UICN se déclare très satisfaite de la décision prise par la conférence à ce sujet. L'accord établi avec le CIUS et le CISS servira de base à l'organisation de l'aide scientifique qui sera apportée aux programmes de l'environnement du système des Nations Unies. La déclaration commune des trois organisations figure ci-dessous.

Conseil international des unions scientifiques
Conseil international des sciences sociales
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Coopération interdisciplinaire dans le domaine de l'environnement

Le monde scientifique est pleinement conscient de ce que, pour être compris et résolu de façon satisfaisante, les problèmes d'environnement doivent être abordés par une approche interdisciplinaire. Cela a conduit le CIUS, le CISS et l'UICN à établir des rapports consultatifs, en vue de développer leur collaboration dans le domaine des sciences naturelles et sociales. Ces organisations ont réaffirmé leur volonté de renforcer et développer leurs relations actuelles et de les étendre à d'autres disciplines, dans la mesure du nécessaire.

Outre qu'ils permettent une approche non gouvernementale plus efficace des problèmes de l'environnement, ces accords renforcent aussi la contribution apportée par ces organisations aux activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

Ces intérêts communs comprennent à présent l'aspect «environnement» du développement: gestion des ressources, éducation et formation relatives à l'environnement; réactions humaines aux modifications de l'environnement; perturbations causées par les matières toxiques et les niveaux excessifs de bruit; analyse des écosystèmes, en particulier dans les régions tropicales.

Cette collaboration accrue commencera par une période de coopération interdisciplinaire, qui devrait apporter une contribution significative aux domaines sur lesquelles sont basées les décisions.

Appuis nombreux pour l'idée d'un patrimoine mondial

Le soutien très large qu'a reçu le concept de Patrimoine mondial à la conférence a suscité la création d'un mouvement d'adeptes de ce concept. Il est probable que des actions en faveur de l'idée d'un patrimoine mondial seront entreprises dans plusieurs pays.

Les membres de ce mouvement apporteraient un appui moral et financier aux actions officielles entreprises par les divers pays, en vue de sélectionner et de gérer des régions particulièrement remarquables, qui feraient partie de ce patrimoine.

Allocution à la conférence des Nations Unies

par M. Gerardo Budowski, Directeur général de l'UICN

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs les délégués et participants,

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources est très heureuse de participer à cette première réunion planétaire pour examiner et préparer la voie des rapports futurs de l'homme avec son environnement et l'élaboration de structures internationales et nationales chargées de prendre en main les problèmes de l'environnement.

Je vous transmets les vœux de notre président, M. Harold Jefferson Coolidge, et des membres de notre Conseil exécutif.

Nous déplorons, à l'UICN, que certains considèrent que le souci de l'environnement constitue un frein au développement. En tant que ressortissant d'un pays en voie de développement, je ne saurais prôner l'arrêt du développement. Le fossé entre nations riches et nations pauvres grandit sans cesse. Comment pourrait-on exiger de pays où des millions de gens ont faim de réduire leurs aspirations légitimes à une vie meilleure? Cessons de parler d'arrêter le développement et appliquons plutôt tous nos efforts à le réorienter vers des objectifs utiles qui, à court et à long terme, bénéficieront au maximum aux intérêts de l'humanité. Ne nous laissons pas éblouir par l'attrait immédiat de projets économiques à court terme, si ceux-ci exigent le sacrifice de ressources dont dépendra le sort des générations futures de tous les pays autant pour leur subsistance même que pour les qualités de l'environnement qui rendent la vie digne d'être vécue.

Dans cette recherche, la conservation peut et doit être l'instrument moteur du développement.

Conservation ne signifie pas conservationnisme. La conservation est la gestion des ressources de l'environnement — air, eau, sol, minéraux, espèces vivantes, l'homme y compris — dans le but de créer une qualité de vie qui soit la plus haute possible. Par ce terme de gestion, j'entends enquêtes, recherches, législation, administration, sauvegarde et utilisation ainsi qu'éducation et formation. Je désire que cette conférence élève la conservation au rang de grande priorité mondiale.

La conservation peut être conçue de deux façons. Pour beaucoup, elle signifie arrêter la dégradation et lutter contre l'utilisation de ressources qu'ils souhaitent voir sauvegardées. Ceux-ci peuvent être animés par les idéaux les plus élevés et agissent sous l'impulsion de sentiments émotifs puissants dans la poursuite de buts souvent peu réalistes, qui ne tiennent pas compte des réalités scientifiques, économiques et politiques.

Pour nous, à l'UICN, le but fondamental de la conservation est d'utiliser de la façon la plus avisée toutes les ressources pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir. Ceci présuppose essentiellement une planification basée sur une connaissance scientifique appliquée à l'environnement. En établissant les plans d'une conservation au service du développement, nous devons prendre en considération, non seulement le développement économique mais aussi les qualités humaines, les valeurs éducatives, scientifiques, esthétiques et, avant tout, la santé de l'homme dans son sens le plus large telle que l'a définie l'Organisation mondiale de la santé.

Les principes écologiques doivent être à la base de toute planification du développement, afin d'éviter des séquelles désastreuses qui imposeraient des charges toujours plus lourdes et feraient obstacle à la réalisation des aspirations légitimes de peuples qui cherchent à améliorer la qualité de leur vie. L'observance de principes écologiques valides permet un développement optimum et apporte des profits maximums, et, en assurant le maintien de la diversité, réserve des possibilités de choix pour l'avenir.

Telle est la voie suivie par l'UICN depuis sa fondation en 1948. L'UICN compte parmi ses membres 30 Etats et 260 organisations gouvernementales et non gouvernementales de plus de 70 pays, ainsi que plusieurs organisations internationales. Elle s'appuie sur les compétences professionnelles d'un très grand nombre de scientifiques et de techniciens du monde entier, membres des commissions de l'Union. Nous sommes heureux de pouvoir dire que les pays en voie de développement

représentent les deux tiers de nos Etats membres et des pays figurant parmi nos organisations membres. De plus, notre programme est largement orienté vers les problèmes des pays en voie de développement. Avec notre organisation sœur, le Fonds mondial pour la nature, nous mettons en œuvre des programmes de conservation dans tous les pays en voie de développement. Ces programmes sont toujours élaborés à partir de bases scientifiques solides et, à cette fin, l'UICN concourt à développer la science de la conservation. Notre travail n'embrasse pas uniquement les domaines de l'écologie, de la planification écologique, de la sauvegarde des espèces, des parcs nationaux; il porte aussi sur les politiques, droit et administration de l'environnement et sur l'éducation relative à l'environnement. A cet égard, une conférence régionale récente de l'UICN sur l'éducation relative à l'environnement, conférence à laquelle participaient les représentants de 21 gouvernements, devait recommander que «les gouvernements donnent aux individus la possibilité de choisir entre servir la communauté sous forme de travail dans le domaine de l'environnement ou effectuer un service militaire obligatoire. Cette suggestion me paraît digne d'être adoptée par la conférence.

La conservation s'est avérée être un investissement extrêmement productif dans le monde entier et de nombreux pays en voie de développement peuvent s'enorgueillir de projets, exécutés avec clairvoyance, qui ont été extrêmement profitables. Les pays en voie de développement exigent à juste titre d'utiliser leurs ressources et d'être payés équitablement pour la contribution qu'ils apportent à la richesse du monde que ce soit sous forme de matière première, de ressources esthétiques ou récréatives, de contribution à l'éducation et aux connaissances scientifiques ou simplement en préservant la diversité de la vie, assurant ainsi le fonctionnement équilibré de la biosphère. Nous estimons que les pays en voie de développement peuvent à juste titre exiger une contrepartie équitable pour leur contribution au bien-être général de l'humanité et que les pays riches doivent se tenir pour obligés de fournir une rétribution scientifique et financière.

Dans ce contexte, l'UICN réproouve toute forme d'exploitation et non pas seulement l'exploitation économique. Ainsi, nous avons sévèrement condamné l'impérialisme scientifique, par lequel j'entends l'exploitation par des visiteurs de pays plus avancés du point de vue scientifique des ressources scientifiques d'un pays, sans renforcer la communauté scientifique locale ou sans développer la science dans le pays où sont utilisées ces ressources.

Nous attendons de cette conférence qu'elle recommande fortement la création d'une structure internationale plus efficace pour prendre en main la crise actuelle de l'environnement. Cette structure ne fera pas uniquement intervenir le système des Nations Unies mais aussi les compétences scientifiques et techniques du monde entier. L'UICN s'est entendue avec le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et le Conseil international des sciences sociales (CISS) pour mettre à la disposition des Nations Unies les ressources scientifiques et techniques nécessaires pour entreprendre une action interdisciplinaire dans le domaine de l'environnement. Ces trois organisations représentent la majeure partie de la communauté scientifique et technique mondiale. Elles ont tout particulièrement aidé le secrétariat dans la préparation de cette conférence en entretiennent, de longue date, des relations de travail avec diverses institutions du système des Nations Unies. Nous espérons voir ces relations se renforcer et s'étendre aux nouvelles organisations qui pourraient se constituer à la suite de cette conférence.

Seul un mécanisme de ce type permettra de concentrer les ressources scientifiques et techniques nécessaires sur les problèmes qui confrontent les pays en voie de développement et, en fait, le monde entier. Dans cette poursuite, il n'y a pas de compromis possible. Nous devons tous unir nos efforts pour travailler à cette tâche commune.

Monsieur le Président, au nom des membres de la communauté scientifique internationale et des diverses organisations non gouvernementales membres de notre Union, qui participent à cette conférence, j'aimerais remercier le Gouvernement suédois pour la remarquable façon dont ont été organisés la conférence et l'accueil des participants. Nous vous prions de transmettre au Secrétaire général de la conférence et à ceux qui

l'ont aidé nos félicitations pour la parfaite planification et réalisation du programme de la conférence. Nous sommes très honorés d'avoir pu prendre part à leurs travaux et à cette manifestation qui fera date dans l'histoire. Je vous remercie.

Conférences parallèles

De nombreux groupes qui souhaitaient se faire entendre hors du cadre de la conférence ont organisé des réunions parallèles. Certains de ces groupes jugeaient que les délégués, en tant que représentants de leur gouvernement, n'étaient pas en mesure de parler librement en faveur d'une amélioration de l'environnement. D'autres devaient profiter de la conférence pour exprimer leurs points de vue devant un auditoire particulier; d'autres encore ont permis à d'éminents experts, qui ne faisaient pas partie des délégations officielles, de se rendre à Stockholm à titre de conférenciers.

Quoi qu'il en soit, ces conférences devaient permettre d'exprimer des opinions très diverses, depuis les points de vue scientifiques les plus pondérés, jusqu'aux opinions les plus révolutionnaires. Les discussions ont été souvent véhémentes. Les mesures de sécurité très sévères prises par les autorités suédoises ont empêché de nombreuses manifestations prévues. Les démonstrations dans la rue se sont limitées à des banderolles et slogans.

Quelques-unes des conférences parallèles sont mentionnées ci-dessous.

Le Forum de l'environnement

Ce forum a été la plus importante des réunions parallèles et avait reçu l'appui officiel du Secrétariat de la conférence. Les organisateurs suédois n'ont pu faire face à la tâche difficile qui les confrontait et ont été impuissants lorsqu'il s'est agi de trier et d'arranger les 220 suggestions de programme envoyées par les organisations non gouvernementales intéressées.

Ce flottement devait permettre à des groupes d'action de prendre le dessus à la dernière minute. Ces groupes soutenaient entre autres que la taille de la population n'a aucun rapport significatif avec la pollution de l'environnement. La plupart des discussions n'ont pas porté sur les questions d'environnement en tant que telles. Elles ont plutôt tourné autour des injustices subies par les pays en voie de développement, bien que ces points de vue n'aient pas été nécessairement le fait de représentants de ces pays. Les débats devaient devenir si monotones et orientés que beaucoup de spécialistes de l'environnement se sont abstenus d'y assister. Les trois sessions les plus intéressantes sont résumées ici.

David Wasawo de Tanzanie a présidé un débat animé sur la faune. Parmi les membres du groupe de discussion figuraient David Brower, Gerardo Budowski, Richard Fitter, Robert S. Scheer et Peter Scott.

De la discussion entre les membres du groupe et le public, il devait ressortir que si la conservation de la faune doit être considérée comme une question de haute priorité, il est nécessaire de présenter l'importation de la faune d'une façon beaucoup plus éloquente, aussi bien aux personnes chargées de prendre les décisions qu'au grand public, particulièrement en zone rurale. Un certain nombre de suggestions utiles ont été faites à propos du rôle de la faune dans le processus de développement et d'éducation.

Peter Scott devait présider un débat (tenu sous les auspices de la FIPF, du WWF et de l'UICN) sur les rapports entre croissance démographique et appauvrissement des ressources naturelles, débat dans lequel l'Américain Paul Ehrlich, le fameux partisan de la croissance démographique nulle, figurait comme protagoniste. Après un bref conflit au sujet de la présidence de ce débat, celui-ci s'est poursuivi sous la double présidence de Peter Scott et de Dora Obe Chizea (du Nigeria, membre actif du mouvement Daï Dong). Paul Ehrlich, quant à lui, a pris la parole comme membre d'un «panel» de cinq personnes.

La séance a été monopolisée par un petit groupe engagé très bien organisé. Les membres de ce groupe soutenaient que le planning familial n'apporterait pas de solution au problème de croissance démographique dans les pays en voie de développement mais qu'au contraire la limitation de la population viendrait du développement et de l'éducation. La souveraineté

nationale a été fermement défendue et les orateurs ont insisté sur le fait que les pays en voie de développement doivent garder le contrôle de l'exploitation de leurs ressources naturelles et que le planning démographique doit rester une question de décision nationale. Ceux qui, dans l'auditoire, souhaitaient aborder d'autres points ont peu eu le loisir de se faire entendre.

La guerre écologique en Indochine a été évoquée par M. Arthur Westing (E. U.) au cours d'un exposé très clair illustré par des diapositives. Il devait notamment mettre en évidence les activités qui auront des répercussions écologiques lointaines.

Conférence indépendante sur l'environnement

Patronnée par Daï Dong (la Communauté des Hommes), mouvement pacifiste fondé par la Fraternité de la réconciliation, cette réunion devait examiner les transformations à apporter aux structures économiques et aux politiques globales sur le plan supranational et local pour assurer la survie de l'homme. L'essentiel des travaux a porté sur la rédaction d'une déclaration sur l'environnement qui a été soumise à la conférence des Nations Unies.

Daï Dong a également patronné une Convention sur la guerre écocide.

People's Forum

Cette assemblée était constituée par divers groupes scandinaves politiques et partisans de l'environnement. Ceux-ci devaient exposer leurs idées sur les questions d'environnement et les causes de sa dégradation. Ce forum était patronné par le Groupe Pow Wow.

Comité Oi international

Un comité international de jeunes scientifiques et savants, partisans d'une conception critique et holistique du développement et de l'environnement s'est réuni pour préparer une déclaration indépendante.

Life Forum

Ce groupe, qui coiffe divers groupes d'action nord-américains en faveur de l'environnement, était représenté par Black Mesa Defense, un mouvement qui se consacre à la défense des droits des peuples indigènes, et par Hog Farm, une communauté itinérante habituée à travailler avec des groupements anti-conventionnels.

Conférences remarquées

L'Institut international des affaires de l'environnement, en coopération avec l'Institut de la population, a organisé une série de conférences. La séance d'ouverture devait permettre à Barbara Ward (Lady Jackson) et à René Dubos de présenter leur livre «Only One Earth: The Care and Maintenance of a Small Planet», écrit à la demande du Secrétaire général de la conférence.

Parmi les autres orateurs, on relevait les noms de Thor Heyerdhal (Les mers), Gunnar Myrdal (Données économiques d'un environnement amélioré), Carmen Miro (Population), Lord Zuckerman (Science, technique et gestion de l'environnement) et Aurelio Peccei (Etablissements humains).

Colloque sur la faune sauvage

Un colloque de trois jours a été organisé par la National Wildlife Federation des Etats-Unis. Dix-huit orateurs de divers pays y ont pris part. Le thème «Unir les nations pour survivre» devait être développé par des orateurs de tous les continents et a donné lieu à une analyse des problèmes marquants de l'environnement qui confrontent l'humanité. A la différence de beaucoup d'autres réunions qui se déroulèrent à Stockholm, ce colloque devait apporter plus d'éclaircissements que de discussions virulentes, bien que les différences entre pays en voie de développement et nations avancées sur le plan technique aient été étudiées de façon satisfaisante.

Le fait que les représentants de toutes les parties du monde aient pu se rencontrer et discuter rationnellement dans une atmosphère exempte de grandiloquence politique ou de rhétorique révolutionnaire devait apporter un encouragement à ceux qu'avaient déçus la Conférence des Nations Unies ou les diverses autres réunions parallèles.

Grâce à la National Wildlife Federation, plusieurs membres de l'UICN/WWF ont pu se rendre à Stockholm pour ce colloque et y présenter des communications. Parmi ceux-ci, on relève les noms de F.I.J. Bijleveld (Pays-Bas), A. Dunbavin Butcher (Australie), Kai Curry Lindahl (Unesco-Afrique), Zafar Futehally (Inde), Jean-Paul Harroy (Belgique), Masaharu Noshi-

wak (Japon) et Perez Olindo (Kenya). Les problèmes posés par la conciliation de la conservation et du développement en Amérique latine ont été développés par Cesar Buenrostro (Mexico), Jorge Chocair (Chili), Alceo Magnanini (Brésil) et Rodolfo Paredes (Pérou). Le rapport de ce colloque sera publié dans un proche avenir par la National Wildlife Federation.

Un nouvel organe à l'ONU pour les problèmes d'environnement

Les propositions relatives aux structures institutionnelles recommandent la constitution d'un Conseil directeur pour les programmes de l'environnement, composé de six membres. Ce Conseil serait chargé de développer la coopération internationale et d'arrêter les grandes lignes de l'exécution et de la coordination des programmes intéressant l'environnement au sein des Nations Unies.

Le Conseil directeur fera chaque année rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC). Un secrétariat restreint, placé sous la conduite d'un directeur exécutif, sera créé au sein des Nations Unies et servira à l'état-major pour la mise en œuvre et la coordination des activités touchant à l'environnement.

Un fonds constitué par des contributions volontaires servirait à financer complémentaires les programmes pour l'environnement. Ce fonds serait administré par le directeur exécutif sous la supervision du Conseil général. L'objectif a été fixé à \$100 millions pour les 5 premières années. Les dépenses de base du Conseil directeur et de son secrétariat seront couvertes par le budget ordinaire de l'ONU.

Il a été indiqué que la coordination des programmes de l'environnement serait assurée au sein du système de l'ONU par un Conseil de coordination pour l'environnement placé sous la conduite du Directeur exécutif.

La recommandation demande que le directeur exécutif s'attache la coopération et les contributions des milieux scientifiques et autres secteurs professionnels intéressés du monde entier.

Le fonds servirait à financer des programmes d'intérêt général tels que la surveillance régionale et globale de l'environnement, l'évaluation des systèmes de collecte des données, le perfectionnement des méthodes de gestion pour améliorer la qualité de l'environnement, la recherche, l'échange d'informations, l'éducation et la formation, la promotion d'études sur l'élaboration de techniques adaptées à une politique de croissance économique compatible avec une protection adéquate de l'environnement. Les besoins particuliers des pays en voie de développement doivent être pris en considération dans la mise en œuvre de ces programmes.

Aucune décision n'a pu être prise quant à l'endroit où serait établi ce Secrétariat de l'environnement. Certaines questions ont été très discutées pendant les débats, notamment celles qui avaient trait à l'indépendance du nouvel organe et de son directeur exécutif (la proposition demandant qu'il fasse directement rapport à l'Assemblée générale a été remplacée par une autre demandant un rapport par l'entremise d'ECOSOC) et le transfert des dépenses essentielles au budget ordinaire de l'ONU implique que cet organe soit soumis au règlement du personnel et autres règles de l'ONU. Le degré d'impact que le mécanisme de coordination aurait sur les programmes pour l'environnement des diverses parties du système de l'ONU devait également susciter des discussions, ainsi que la mesure dans laquelle des groupes extérieurs au système des Nations Unies devraient être utilisés pour la mise en œuvre de ce plan d'action. La participation actuelle des agences spécialisées se trouvera renforcée par ces mesures.

Programme de zones écologiques mondiales

Une des activités organisées dans les coulisses de la conférence réunissant *The Ecologist*, Survival International et l'UICN devait apporter un résultat nouveau en matière de conservation. Il s'agit d'un Programme de zones écologiques mondiales qui permettrait aux collectivités de poursuivre leur mode de vie dans le cadre d'une relation équilibrée avec la nature, sans les perturbations apportées par la technologie moderne.